

An architectural rendering of a long, single-story building with a dark brown tiled roof. The building features a mix of traditional and modern architectural elements, including a gabled dormer on the left, several small skylights, and a large glass facade on the right. The building is set in a courtyard with a paved ground and a few young trees. Two people are visible in the courtyard: one in a yellow protective suit and another in a dark uniform. The sky is filled with soft, white clouds.

UN NOUVEAU PÔLE MÉDICAL DES COLONIES À ORBE

CENTRE DE SOINS
POUR LE PÔLE PÉNITENTIAIRE
DU NORD VAUDOIS (PPNV)

AVANT-PROJET
AOÛT 2023

Mettre en valeur les forces de l'existant	05
La santé en milieu carcéral : bâtir de nouveaux repères	07
Conservation, rénovation, réaffectation : trouver le point d'équilibre	09
Un programme pragmatique et audacieux	19
Un patrimoine comme neuf	26



Vue aérienne avec périmètre du futur Pôle médical des Colonies (PMC)

Mettre en valeur les forces de l'existant

Les Établissements de la plaine de l'Orbe (EPO) ont été parmi les pionniers, à la fin du XIX^e siècle, du système progressif d'exécution des peines qui a donné le jour à une Colonie ouverte, de basse sécurité, orientée vers le travail agricole et la réinsertion. Dans ce complexe pénitentiaire, qui s'est constitué au fil du temps par agrégats de divers bâtiments «d'un autre temps», se profile depuis quelques années l'extension et la modernisation de ce qui deviendra, à l'horizon 2027, le Pôle pénitentiaire du Nord vaudois (PPNV), en mesure de répondre notamment aux enjeux de la surpopulation carcérale.

Améliorer la prise en charge médicale des personnes détenues tout en préservant la valeur patrimoniale et naturelle d'un site d'exception? Ce sont bien là les enjeux qui président au projet de création du Pôle médical des Colonies (PMC), dans une ferme ancienne et classée, qui sera rénovée, réaffectée et agrandie à cet effet.

Répondant du même coup à la stratégie immobilière de l'État de Vaud – qui entend valoriser le patrimoine tout en s'adaptant de manière flexible aux nécessités de notre époque et en assainissant un parc immobilier obsolète – et à la politique pénitentiaire du Canton – qui souhaite prendre à bras le corps les problèmes de surpopulation carcérale et les enjeux sécuritaires et sanitaires qui en découlent, tout en favorisant la réinsertion –, ce programme à la fois pragmatique et créatif est fort attendu.

Comme le résume Vassilis Venizelos, chef du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES) dont dépend le Service pénitentiaire vaudois (SPEN), «l'idée était avant tout de mutualiser les ressources, humaines et matérielles, afin d'optimiser la prise en charge médicale des personnes détenues dont les profils évoluent et se complexifient». Pour Isabelle Moret, cheffe du Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (DEIEP) qui chapeaute la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP), maître de l'ouvrage du programme, «ce projet exemplaire permettra une prise en charge médicale de qualité dans des conditions optimales et sécurisées, rappelant qu'il est possible de concilier les impératifs médicaux, architecturaux et sécuritaires pour le bien-être des personnes en détention, comme du personnel en milieu carcéral».



- | | |
|---|--------------------------|
| 1 | Monde agricole, campagne |
| 2 | Régime fermé |
| 3 | Haute sécurité |

La santé en milieu carcéral : bâtir de nouveaux repères

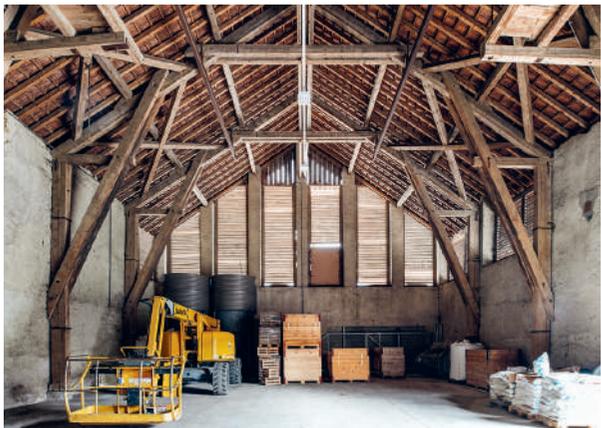
Aux EPO, dans le bâtiment cellulaire des Colonies, un espace de soins dédié aux personnes détenues des régimes de détention ouvert et fermé, est assuré par une équipe pluridisciplinaire du Service de médecine et psychiatrie pénitentiaire (SMPP) du CHUV, qui a pour mandat de donner réponse à l'ensemble des besoins de santé issus de la population carcérale vaudoise. Une réponse de plus en plus compliquée, comme le laisse entendre Didier Delessert, médecin-chef au CHUV et chef du SMPP: «Comme pour les troubles psychiques, il y a une augmentation des diverses pathologies somatiques». Des hausses multifactorielles qu'il impute en partie à l'accroissement du nombre de patients-détenus de plus de 60 ans depuis une dizaine d'années.

Or comme en témoigne le chef du Service pénitentiaire (SPEN), Raphaël Brossard: «L'organisation actuelle, sous forme de consultation ambulatoire, couplée à des infrastructures lacunaires dans des locaux assez vétustes, ne sont pas toujours à même de répondre aux besoins rencontrés; il n'est pas rare en l'état des choses, de devoir parfois organiser des transferts sécurisés – coûteux, risqués, etc. – vers des centres de soins spécialisés ou des hôpitaux, pour des pathologies que l'on devrait idéalement pouvoir soigner en interne...»

Pourtant, comme il le souligne, les services du SMPP sont un élément fondamental de l'univers carcéral: «Outre les indispensables prises en charge pour le suivi psychiatrique ou somatique des personnes détenues, ils permettent de suivre et encadrer les mesures thérapeutiques d'astreinte et, bien sûr, de prodiguer les soins essentiels et basiques, dont n'importe qui a besoin au quotidien».

Si le recrutement de personnels pénitentiaires et médicaux est bien sûr l'un des axes prioritaires du Canton, celui du développement, de la rénovation ou de la création de lieux de soin adaptés au milieu carcéral est son autre cheval de bataille et va de pair. Revenant sur la genèse du projet du PMC, Emmanuel Ventura, architecte cantonal à la DGIP explique: «Si le programme de base prévoyait d'avoir deux centres de soins distincts – l'un dédié au régime fermé et le second au régime ouvert dans le cadre du projet de construction d'un complexe neuf et indépendant pour la nouvelle Colonie ouverte (COO) –, il a finalement été décidé qu'un pôle médical unique, mutualisant des infrastructures complètes, serait créé entre les deux Colonies».

En prévision de remédier aux lacunes actuelles, de développer davantage les actions de prévention et de promotion de la santé «qui peuvent avoir un véritable impact sur la santé physique et morale des personnes détenues» comme le rappelle Raphaël Brossard, et d'offrir un cadre attrayant et sécurisé au personnel, le programme comprend des salles de consultation, de soins, de radiologie et de dentisterie, ainsi qu'une pharmacie, des locaux polyvalents pour des activités de groupe ou des colloques, ainsi que des locaux administratifs et de services. Vassilis Venizelos salue de son côté «un engagement fort du projet envers l'amélioration des conditions de santé et de travail pour toutes et tous dans un environnement pénitentiaire».



État avant transformation et rénovation

Conservation, rénovation, réaffectation : trouver le point d'équilibre

Pour abriter le Pôle médical des Colonies, le choix s'est porté sur un bâtiment historique du site des EPO, classé en note 3 au Recensement architectural: une grande ferme (surnommée Ancienne Ferme), achevée en 1902 selon les plans de l'architecte Jules Ceinturier, qui a longtemps servi d'écurie et de fenil.

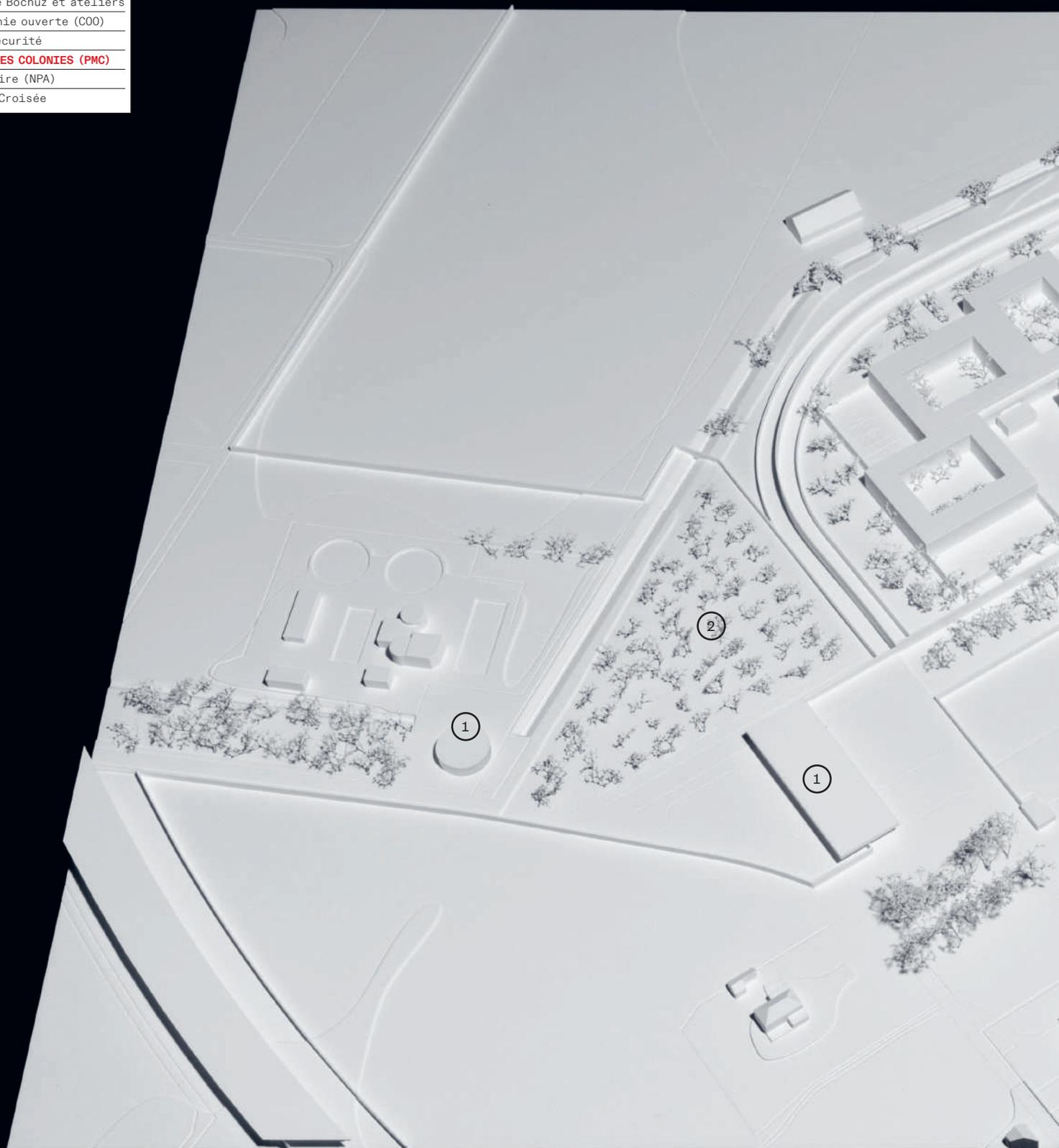
Non chauffée, actuellement sous-exploitée et n'ayant pas connu de restauration depuis les années 80, l'opportunité de sa réaffectation remet en lumière l'une des missions du Canton qui est la rénovation structurelle et l'assainissement énergétique pour les bâtiments anciens.

Mais comment rénover, agrandir et reconvertir un édifice agricole dans le respect des lois et normes de construction du début du XXI^e siècle? Cette gageure, formulée par Emmanuel Ventura, trouve assurément plusieurs réponses. «A priori, il s'agit de concilier différentes problématiques indépendantes et opposées: celle de la conservation de la valeur patrimoniale de l'objet, celle de sa mise en conformité avec les règlements de construction actuels et celle du changement d'affectation». Patrick Aeby du bureau Aeby Perneger & Associés, en charge de l'avant-projet, l'exprime à son tour: «Notre travail a consisté à trouver l'équilibre entre une approche purement patrimoniale (qui, dans l'idéal, célèbrerait l'architecture existante en la conservant ou en la reproduisant à l'identique) et une approche pragmatique, n'ignorant ni les impératifs énergétiques ni l'évolution des usages (et qui tendrait à l'opposé à modifier fondamentalement l'image intérieure et extérieure du bâtiment)».

Au final? Les deux hommes s'accordent pour parler d'un «projet de remploi d'une structure existante dans un contexte patrimonial». En menant de front, et sans hiérarchie préétablie, tous les impératifs en jeu, ils expliquent chercher «simplement» une forme d'équilibre. Et répondre ainsi à la stratégie immobilière de l'État de Vaud qui prône que «l'ensemble du patrimoine [soit] constamment entretenu, transformé ou complété pour s'adapter aux besoins actuels et futurs».

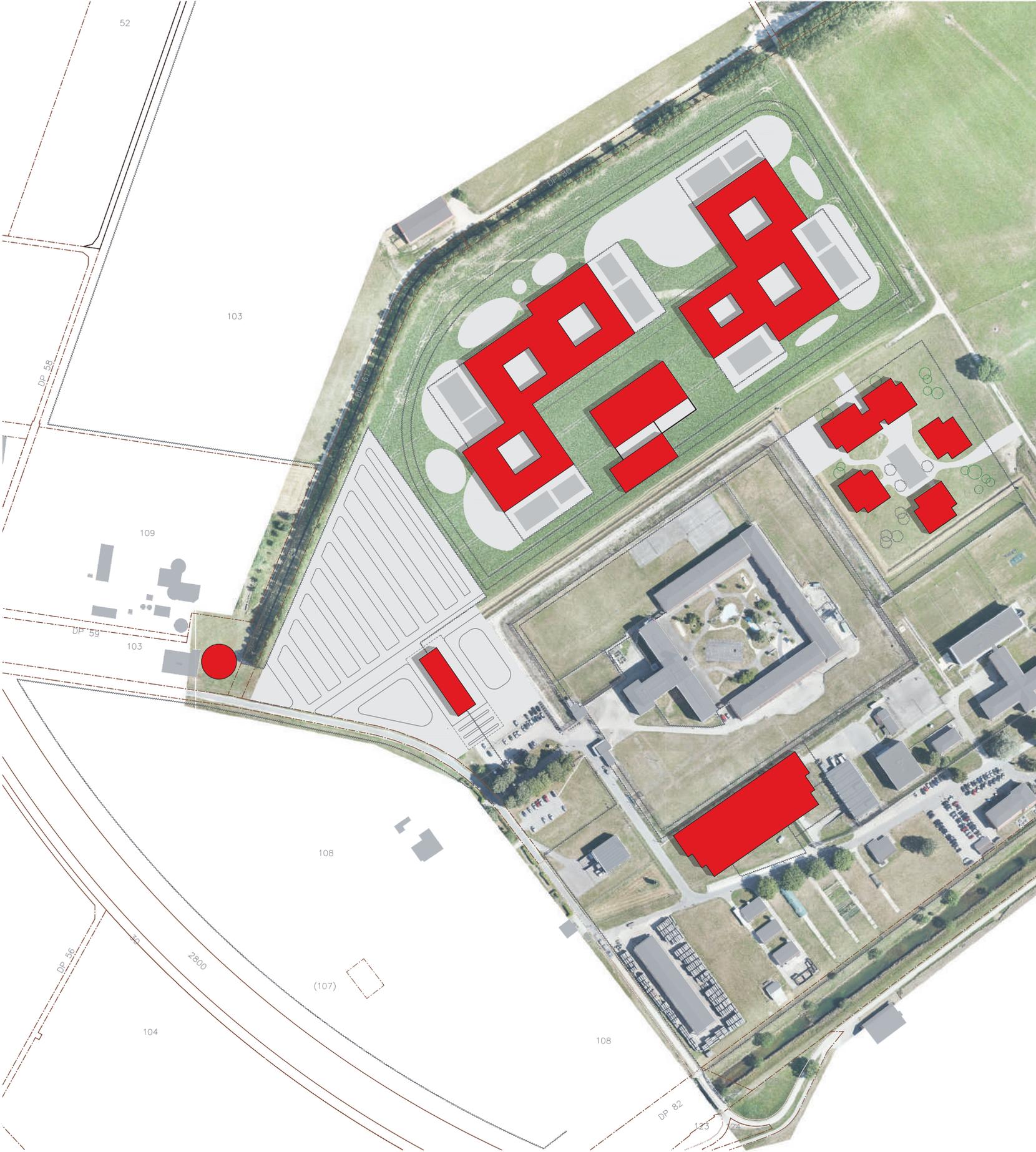
Maquette du Pôle pénitentiaire du nord vaudois (PPNV)

1	Poste de contrôle avancé (PCA)
2	Parking
3	Allée des Marais
4	Prison des Grands-Marais (PGM)
5	Pénitencier de Bochuz et ateliers
6	Nouvelle Colonie ouverte (COO)
7	Quartier de sécurité
8	PÔLE MÉDICAL DES COLONIES (PMC)
9	Pôle alimentaire (NPA)
10	Prison de La Croisée





Plan du futur Pôle pénitentiaire du nord vaudois (PPNV)





129

- Futures constructions
- Constructions existantes



Image depuis les champs de l'avant-projet

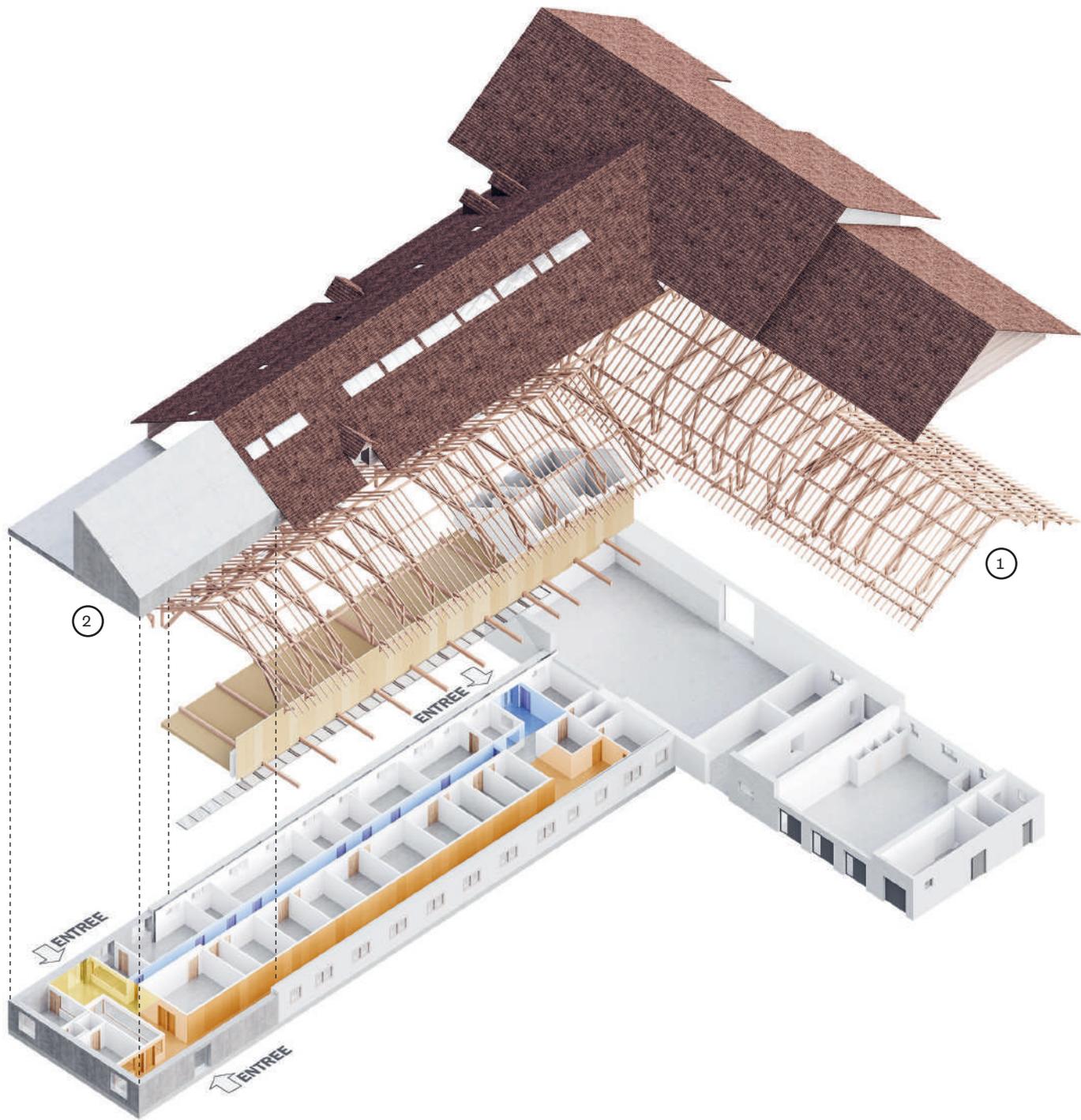




Image intérieur de l'avant-projet



Image d'un cabinet médical



- 1 Charpente et ferme existantes
- 2 Extension nouvelle de la ferme

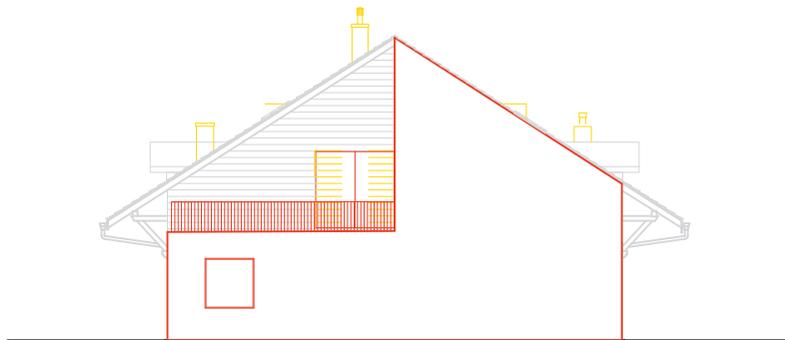
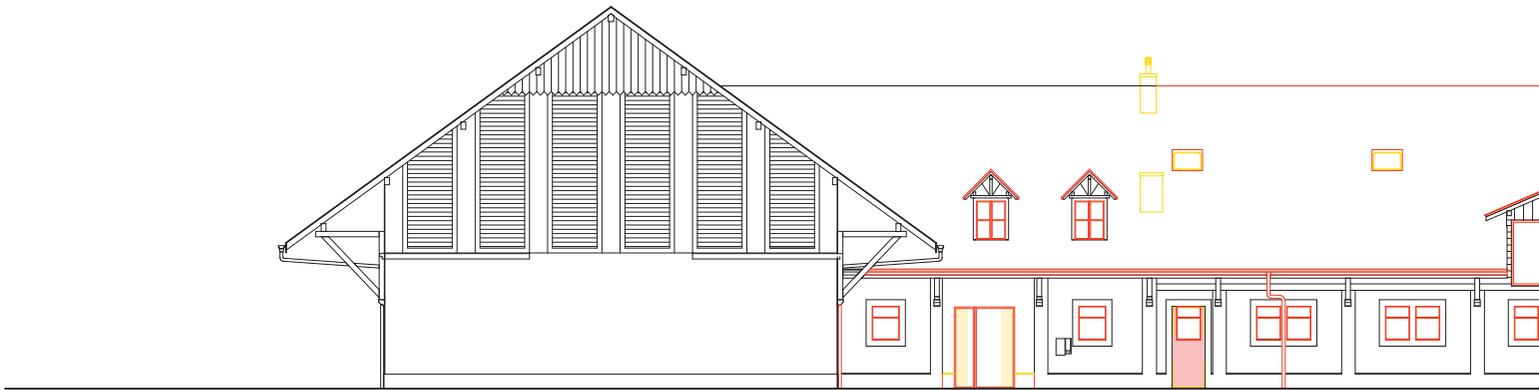
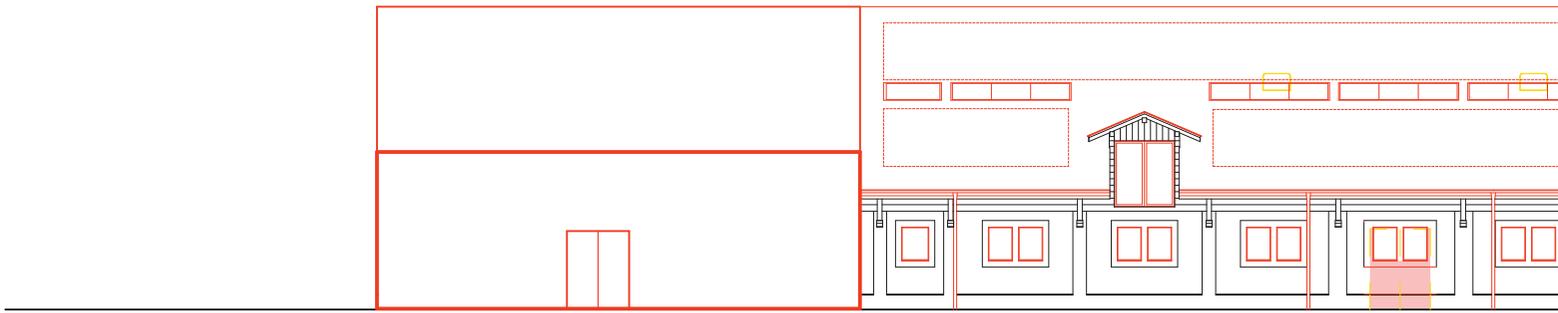
Un programme pragmatique et audacieux

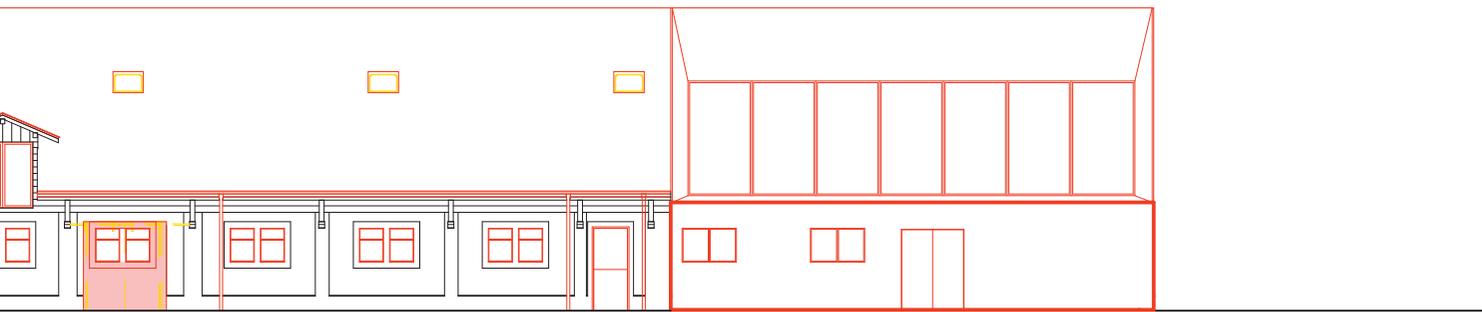
La situation médiane de l'ancienne ferme entre les deux Colonies permettra aux personnes détenues en régime fermé ou ouvert d'accéder directement au pôle médical: la liaison depuis la Colonie fermée se fera à l'intérieur du périmètre fermé, tandis que les personnes en régime ouvert pourront passer par la façade Est, côté domaine agricole.

Suivant les recommandations du Service de médecine et psychiatrie pénitentiaires (SMPP) – lequel préconise une double circulation interne permettant de séparer le flux des personnes détenues de celui du personnel médical –, le concept architectural du bureau Aeby Perneger & Associés tire parti de la géométrie oblongue du bâtiment en imaginant des locaux de soins au centre, distribués par un couloir de chaque côté. Les locaux de travail et de réunion pour le personnel soignant sont situés en façade, bénéficiant ainsi de la lumière naturelle des baies, dont la forme sera conservée. Quelques locaux techniques et de service sont situés à l'étage et la surface disponible sous combles est conservée pour du stockage. Des ouvertures dans la partie supérieure du toit côté nord-ouest, permettent un apport de lumière zénithale indirecte sur les locaux de soins borgnes.

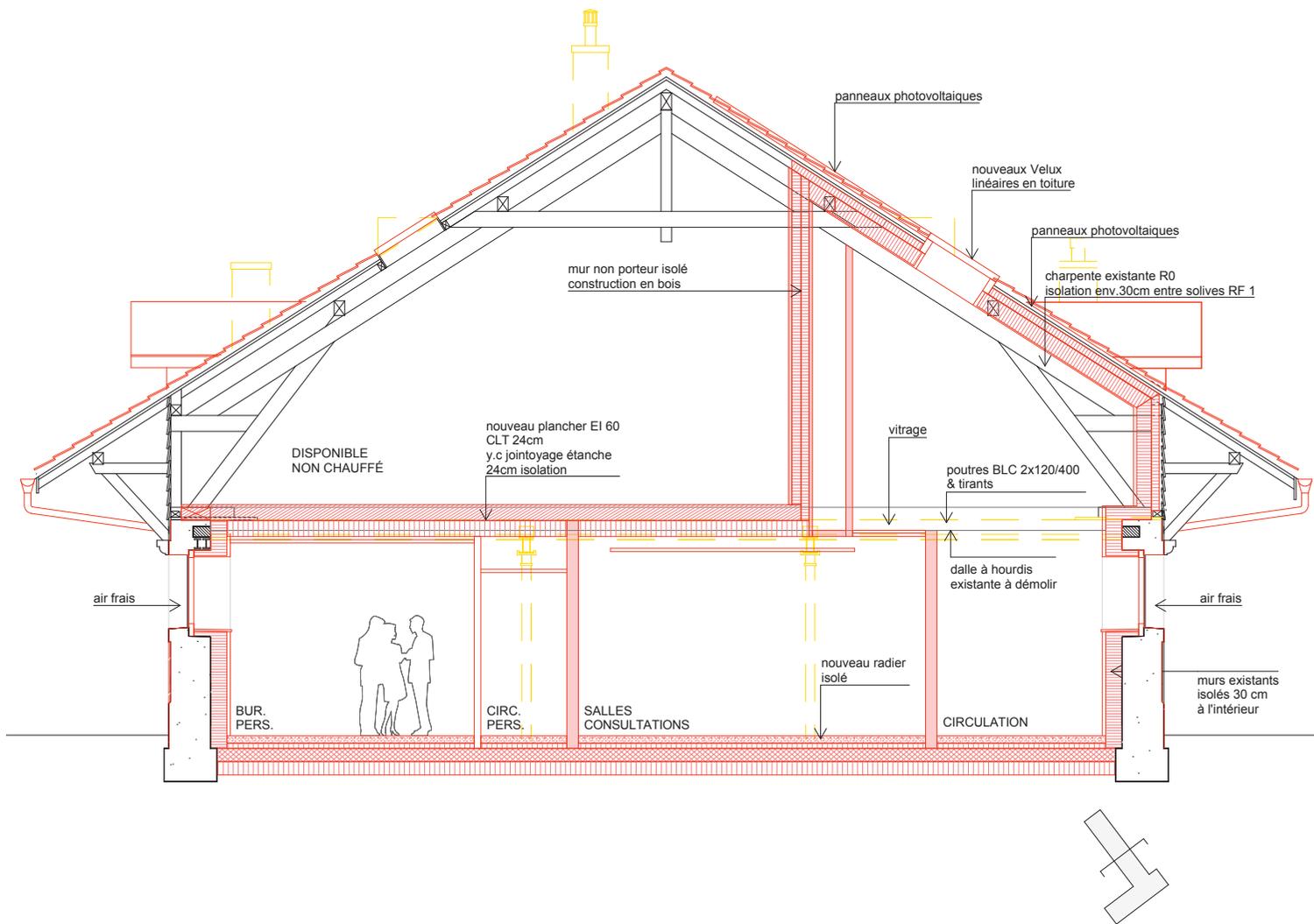
Comme le résume l'architecte, «il fallait trouver une forme compatible avec l'usage pénitencier et le caractère agricole d'un bâtiment protégé». Si le système constructif porteur vertical (poteaux métalliques) et horizontal (dalle à hourdis) est amené à être remplacé par un nouveau système de poutres-dalles en bois et de murs porteurs en béton, le projet a le mérite de préserver des éléments historiques majeurs comme les façades typiques de la ferme, son vaste toit en tuiles et sa charpente en bois d'origine qui sera avantageusement mise en valeur.

Pour contenir tout le programme, une extension à l'extrémité nord jouera un rôle d'accueil des personnes détenues, et abritera les locaux d'activités de groupes. Construite dans le même gabarit que la ferme mais sans avant-toit et en béton apparent, elle constitue un «parti pris audacieux, une expression résolument contemporaine qui tranche avec le bâtiment historique» que salue Emmanuel Ventura, soucieux de ne pas brouiller la lecture de la rénovation patrimoniale qui se joue en parallèle.



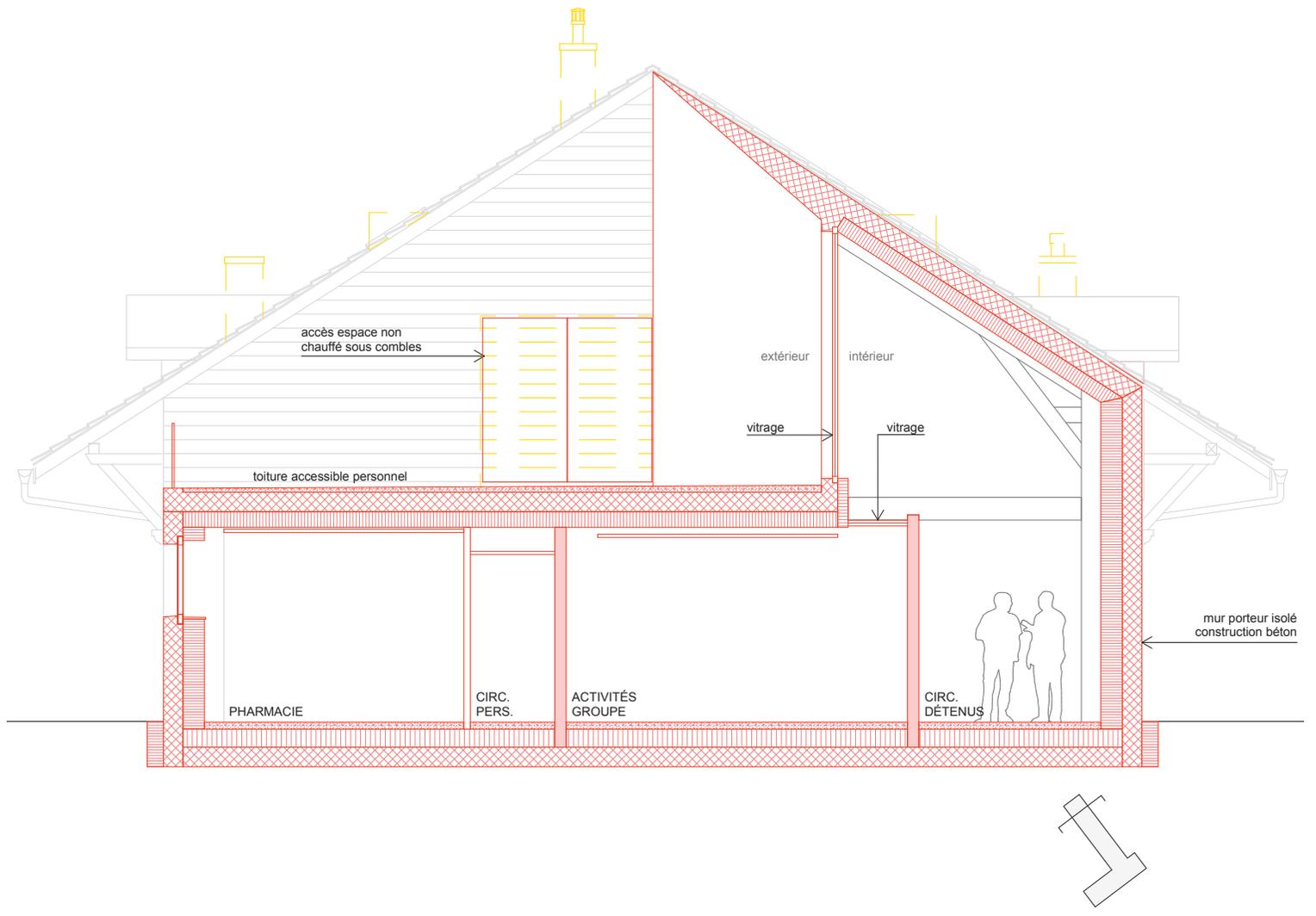


- 1 Façade Sud-Ouest
- 2 Façade Nord-Est
- 3 Façade Nord-Ouest



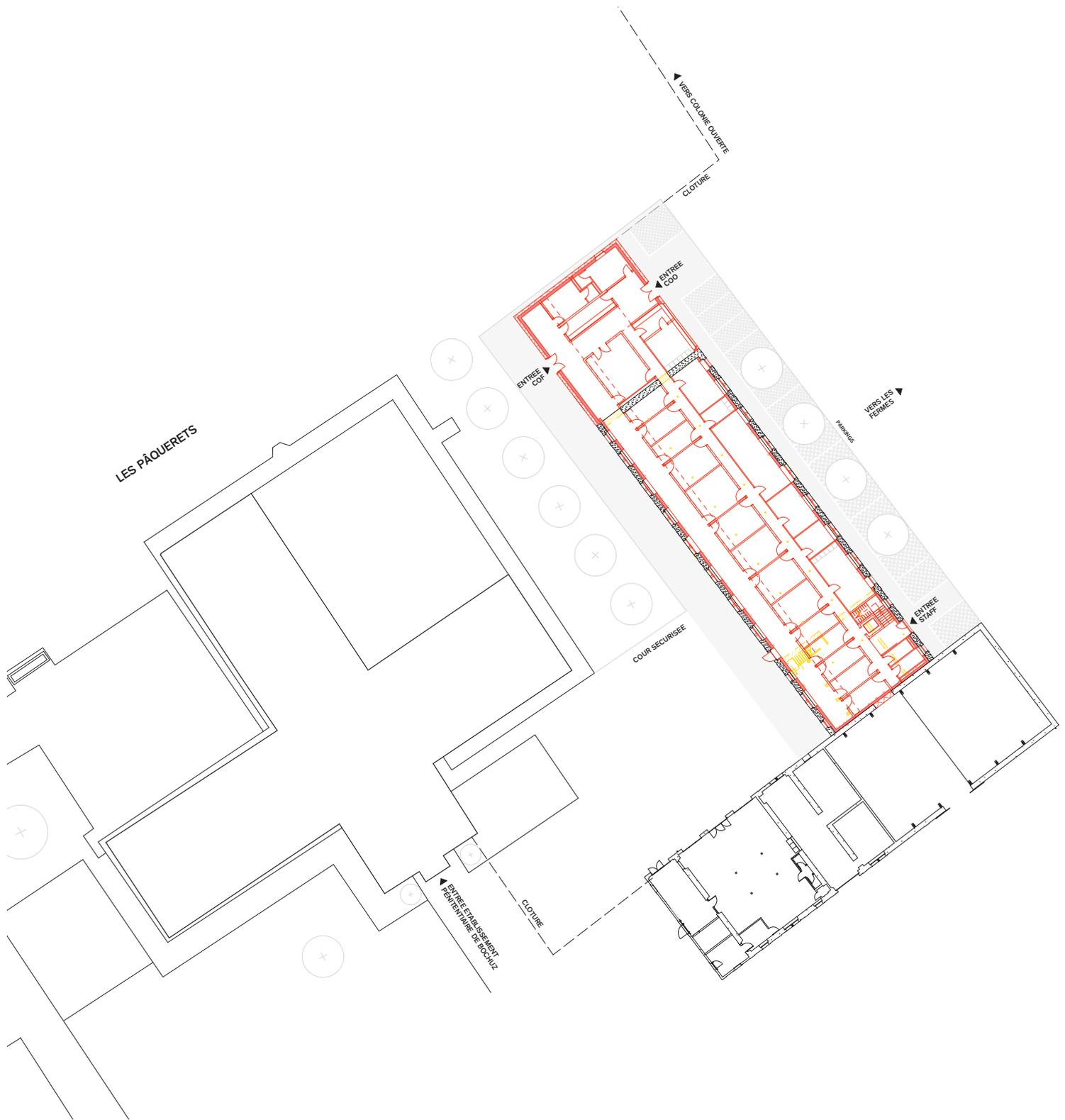
0 10

Coupe sur la ferme existante 1:200

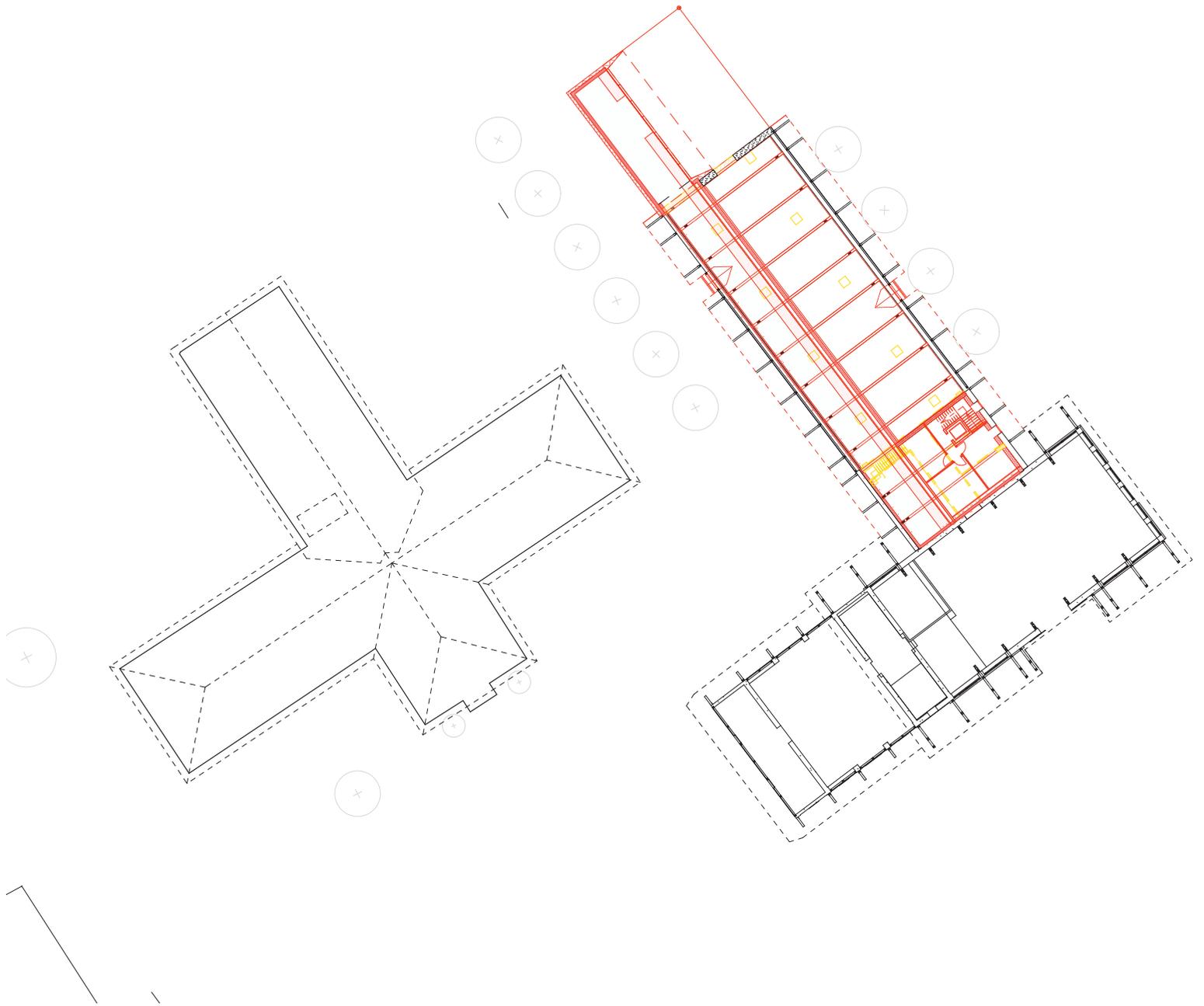


0 10

Coupe sur la nouvelle extension 1:200



Plan du rez-de-chaussée



Plan du 1^{er} étage

Un patrimoine comme neuf

Ce projet de rénovation et d'agrandissement étant envisagé comme un programme unique et cohérent, il a semblé naturel d'appliquer des critères de durabilité quasi similaires à ceux mis en place pour l'élaboration de constructions neuves.

Pour l'instant non chauffée, la ferme doit donc être adaptée pour atteindre les objectifs énergétiques de l'État de Vaud, soit l'ensemble des critères SméO – à noter que la conservation du bâti existant place déjà l'énergie grise du projet en dessous de la valeur cible.

Par exemple, des panneaux photovoltaïques seront placés en toiture en alternance avec les vides zénithaux, moyennant une intégration la plus harmonieuse qui soit dans le paysage (emplacement raisonné, choix de couleur cohérent, etc.)

Par ailleurs, la réaffectation d'un bâtiment ancien impliquant automatiquement un diagnostic amiante avant travaux et un éventuel désamiantage par une entreprise agréée, la «nouvelle Ancienne Ferme» pourra se targuer d'être aux normes environnementales du XXI^e siècle.

Comme le résume Isabelle Moret: «Un bâtiment harmonieux – né d'un projet conjoint de rénovation et d'agrandissement – qui intègre de manière judicieuse exigences patrimoniales, énergétiques et fonctionnelles.»

Auteur du projet

Architecte: Aeby Perneger & Associés SA

Maître de l'ouvrage

Le maître de l'ouvrage est l'État de Vaud représenté par le comité de pilotage (CoPil).

Il est constitué de M. Michel Staffoni directeur général (DEIEP – DGIP); de M. Raphaël Brossard, chef de service (DJES – SPEN); de M. Emmanuel Ventura, architecte cantonal (DEIEP – DGIP); de M. Pierre de Almeida (DEIEP – DGIP – DIAD)

Maître de l'ouvrage

État de Vaud
Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP) –
Direction de l'ingénierie, de l'architecture et de la durabilité (DIAD)
Place de la Riponne 10 - 1014 Lausanne

Utilisateurs

Département de la jeunesse, de l'environnement
et de la sécurité (DJES)
Place du Château 4 - 1014 Lausanne
Service pénitentiaire (SPEN)
Venoge Parc A
1305 Penthalaz

Impressum

Éditeur: État de Vaud, août 2023
DEIEP, Département de l'économie,
de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine
DGIP – DIAD, Direction de l'ingénierie,
de l'architecture et de la durabilité

Rédaction: Émilie Boré – BIM/BO édition
Graphisme: Atelier Poisson
Images synthèse: couverture et pp. 14-17
studiobao.ch

Photolitho: Solutionpixel
Impression: Groux Graphstyle
Papier: FSC 100% recyclé

En aucun cas les images de synthèse du présent document ne peuvent être tenue comme contractuelle pour le maître de l'ouvrage.

Il s'agit d'images d'illustrations d'un projet qui peut faire l'objet de modifications, de changements et d'adaptations tout au long de son processus de développement.

